

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

#### Absent excusé

LIZE Didier

#### Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne

#### Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

**Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT**

## 25SE1612-18 | Sport – Convention avec le Comité départemental de Badminton de Maine-et-Loire – Nationaux de para-badminton 2026

Monsieur René Raveleau, adjoint au maire en charge des Sports et des Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'Article L. 2122-21 précisant les compétences du conseil municipal en matière de gestion du domaine public et des équipements communaux,

Considérant le souhait de la Municipalité de soutenir et d'accompagner les associations sportives ponts-de-céaises ainsi que les associations départementales dans la mise en œuvre de la politique sportive en faveur des habitants,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention avec le Comité départemental de Badminton de Maine-et-Loire pour l'organisation des Nationaux de para-badminton programmés à Athlétis du 22 au 25 janvier 2026,

Considérant l'intérêt public de l'événement, qui contribue à la démocratisation du sport, du para-sport et à l'animation du territoire,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission ressources du 2 décembre 2025,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le comité départemental de Badminton de Maine-et-Loire,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE	
En exercice	32
Présents	20
Pouvoirs	6
Pris part au vote	26
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	26

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON

  
